



**SAINT GILLES
CROIX DE VIE**

Monsieur Régis RAVAT
Association Francophonie Avenir (AFRAV)
2811 Chemin de Saint-Paul
30129 MANDUEL

Saint Gilles Croix de Vie, le

22 DEC. 2025

Dossier suivi par : Eulalie JANVIER
Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
Téléphone : 02 51 55 09 09
Courriel : plages@saintgillescroixdevie.fr
N/Réf : FB/SF/JL/SV/EJ -2025/125

Objet : Demande de recours gracieux pour que la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française en France soit pleinement respectée par la Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie concernant les panneaux descriptifs de sécurité en bord de plage.

Monsieur,

Par un courrier en date du 29 octobre 2025, vous nous avez adressé une demande de recours gracieux ayant pour objet la mise en conformité de nos panneaux descriptifs de sécurité en bord de plage avec la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Nous vous confirmons que nous allons procéder à la mise en conformité de nos panneaux d'ici le début de l'été 2026. Ainsi, les panneaux descriptifs de sécurité relatifs aux courants dangereux et aux huit règles d'or pour se baigner en toute sécurité seront écrits en langue française et seront traduits en anglais et en allemand.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

François BLANCHET